

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Procès-Verbal de la séance du 21 avril 2023

DATE DE CONVOCATION : 14.04.2023	L'an deux mille vingt-trois, Le vingt et un avril à vingt heures,
DATE D’AFFICHAGE : 14.04.2023	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur René BOUAN.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Etaient Présents : AILLET Louis, BOUAN René, DAUNAY Loïc, MENIER Mireille, NEUTE Françoise, PORCHER Aurélie, RAULT Philippe, ROBISSOUT Josiane et SUIRE Thierry.
EN EXERCICE 15	
PRÉSENTS 9	Excusés : AUBIN William (procuration à BOUAN René), BOUAN Chantal (procuration à ROBISSOUT Josiane), LEBORGNE Régine (procuration à MENIER Mireille), SORGNIARD Catherine (procuration à DAUNAY Loïc), SCHMITT Thomas (procuration à NEUTE Françoise) et PLESTAN Sylvaine (procuration à PORCHER Aurélie).
VOTANTS 15	Secrétaire de séance : PORCHER Aurélie

PROCES-VERBAL REUNION DU 31 MARS 2023

Accepté à l’unanimité.

- Mr le Maire demande l’autorisation du conseil municipal pour l’ajout d’un sujet à l’ordre du jour : devis des branchements d’assainissement pour le lotissement le Courtil Saint Pierre. Autorisation donnée à l’unanimité par le conseil municipal.

Compte-rendu réunions de Dinan Agglomération

Lors du Conseil communautaire du 27 mars 2023 a été adoptée la stratégie de retour à la conformité de l’assainissement non collectif basée sur les principes suivants :

- Un accompagnement des élus communaux visant au partage d’informations et à la coordination d’actions, et plus particulièrement l’instauration d’une rencontre annuelle entre un référent du service SPANC et un élu de la commune permettant d’évoquer l’évolution du niveau de conformité sur la commune, partager un objectif de mise en conformité et identifier les points noirs.
- Un ciblage et une sensibilisation plus forte des usagers propriétaires de système d’assainissement non collectif non conforme par le service SPANC de Dinan Agglomération, se traduisant par une visite de diagnostic gratuite proposée par le service du SPANC aux propriétaires ciblés, et des visites gratuites par le service du SPANC en cas de réhabilitation suite à cession immobilière.
- Un règlement de service permettant l’instauration progressive de pénalités comme suit :
 - 100 € en année 1 de non-conformité,
 - 200 € en année 2
 - 400 € en année 3.

- L'instauration, pour équilibrer le budget SPANC actuellement déficitaire, en lieu et place de l'actuelle facturation du contrôle de bon fonctionnement à l'acte (110 €), une redevance de 25 € TTC annuelle, facturée à l'appui de la facture d'eau.

La conférence des maires du 11 avril 2023 a été consacrée à 2 points :

- Présentation du projet de récupération de chaleur de l'Unité de Valorisation Energétique de Taden sur la zone agglomérée de Dinan et du mode de gestion envisagé (transfert de compétence vers Dinan Agglomération)
- Refonte de la politique déchets (ordures ménagères en porte-à porte toutes les 2 semaines même hors agglomération – emballages de toutes natures et papiers en apport volontaire (bacs jaunes). Ce sujet sera évoqué lors du prochain conseil communautaire du 24 avril.

Lotissement le Courtil Saint Pierre

- Convention avec le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE22)

Le SDE22 a été sollicité pour une étude concernant la desserte basse tension, l'éclairage public 1^{ère} et 2^{ème} phase et les infrastructures de télécommunications des 10 lots du lotissement communal « le Courtil Saint Pierre ».

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la proposition transmise par le syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité :

- **Le projet d'alimentation basse tension** prévu du lotissement communal « le Courtil Saint Pierre » présenté par le Syndicat d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 38 000,00 € TTC.

« Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ».

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude s'élève à **15 833,33 €**.

- **Le projet d'éclairage public** prévu pour le lotissement communal « le Courtil Saint Pierre » présenté par le SDE des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 6 480,00 € TTC (1^{ère} phase) et 29 808,00 € TTC (2^{ème} phase) (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

« Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ».

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude s'élève à **3 900 € (1^{ère} phase) et 17 940 € (2^{ème} phase)**.

- De confier au Syndicat d'Énergie **la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique** prévu au lotissement communal « le Courtil Saint Pierre » pour

un montant estimatif de 15 200 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

« Notre commune ayant transféré la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage travaux infrastructures de communications électroniques au Syndicat d'Énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ».

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude s'élève à **10 133,33 €**.

Ces dépenses seront à prévoir au budget annexe « Lotissement le Courtil St Pierre ».

- Devis travaux ENEDIS

Dans le cadre des travaux du lotissement communal, le déplacement de la ligne à haute tension est à prévoir.

ENEDIS nous a transmis un devis de raccordement sous MOA du SDE22 avec commande de poste. Une prise en charge par ENEDIS dans le cadre d'un lotissement communal est prévue à hauteur de 50%.

Pour ces travaux, le montant hors taxe à la charge de la commune s'élève à 5 262,01 € HT soit 6 314,41 € TTC.

Cette dépense sera à prévoir au budget annexe « Lotissement le Courtil St Pierre ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide le devis ENEDIS pour un montant de 5 262,01 € HT soit 6 314,41 € TTC.**

- Devis des branchements au réseau d'assainissement pour le lotissement le Courtil Saint Pierre

Dans le cadre des travaux du lotissement communal, les branchements de 8 des 10 lots seront effectués sur le réseau principal de la rue St Pierre et seront facturés directement à la Commune pour un montant de 10 496 € HT par Dinan Agglomération soit 12 595,20 € TTC. Les 2 autres lots seront raccordés à l'antenne de réseau eaux usées qui sera réalisée dans le cadre des travaux du lotissement.

Cette dépense sera à prévoir au budget annexe « Lotissement le Courtil St Pierre ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide le devis de Dinan Agglomération pour 8 branchements au réseau d'assainissement pour un montant de 10 496 € HT soit 12 595,20 € TTC.**

Travaux dans les bâtiments communaux

- Bâtiment scolaire

Plusieurs entreprises ont été sollicitées afin de répondre à un besoin de mise en sécurité d'un plancher de l'école.

Une seule proposition nous a été transmise.

Jean-François FAVREL Menuiserie :

- Mise en sécurité du plancher de la bibliothèque pour 1600 € HT
- Mise en sécurité du plancher de la salle des enseignants pour 1900 € HT

Pour un devis total de 3500 € HT soit 4200 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide le devis de FAVREL Menuiserie pour un montant de 3500 € HT soit 4200 € TTC.**

- Bar et logement

Nous avons sollicité plusieurs entreprises pour un devis de remplacement des volets du bâtiment bar et logement situé 16 rue des Tilleuls. Voici les propositions transmises :

BOUAN Menuiserie – Solabaie

- Volets battants en alu pour 6830,23 € avec 1540 € de pose soit au total 8370,23 € HT
- Volets roulants en alu pour 7152,80 € avec 1245 € de pose soit au total 8397,80 € HT

Jeff Menuiz

- Volets battants en alu pour 4059,20 € avec 1360 € de pose soit au total 5419,20 € HT
- Volets battants PVC pour 3364,59 € avec 1360 € de pose soit au total 4724,59 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide le devis de Jeff Menuiz (volets en alu) pour un montant de 5419,20 € HT.**

INFORMATIONS DIVERSES

- Travaux de restructuration de l'ensemble salle polyvalente et mairie – Point sur l'avancée du projet :
4 lots de l'appel d'offre sont infructueux. Une nouvelle consultation est en cours. La date limite de dépôt des offres pour ces 4 lots infructueux est fixée au 24 mai 12h.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal échange sur l'expérimentation des chicanes à la sortie sud du bourg.

Prochain conseil municipal : Jeudi 25 mai 2023 à 20h.

La séance est levée à 22h17.

AILLET Louis	AUBIN William <i>Absent</i>	BOUAN Chantal <i>Absente</i>	BOUAN René	DAUNAY Loïc	LEBORGNE Régine <i>Absente</i>	MENIER Mireille	NEUTE Françoise
PLESTAN Sylvaine <i>Absente</i>	PORCHER Aurélie	RAULT Philippe	ROBISSOUT Josiane	SCHMITT Thomas <i>Absent</i>	SORGNARD Catherine <i>Absente</i>	SUIRE Thierry	